



Plan national d'actions en faveur de la Cistude d'Europe 2020-2029

COMITÉ DE PILOTAGE

1^{ER} DÉCEMBRE 2020



Ordre du jour

Le PNA en quelques mots (Séverine Hubert, DREAL AURA)

Les actions 2020

- Présentation de la plaquette synthétique du PNA
- Bilan annuel
- Charte de réintroduction
- Base de données et outil de saisie des suivis par CMR (Laurent Barthe, SHF)
- Carte de répartition et carte de sensibilité (Audrey Trochet, SHF)
- Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (SHF - OFB)

Programmation des actions pour 2021



Présentation de la plaquette synthétique du PNA

La Cistude d'Europe

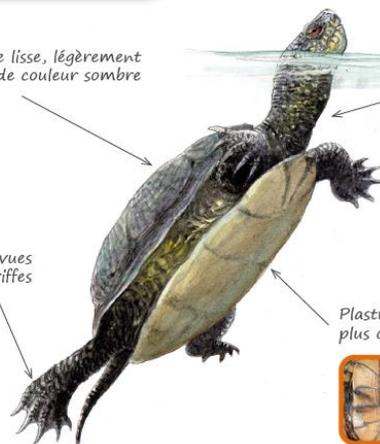
Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)



Carapace lisse, légèrement aplatie et de couleur sombre



Pattes palmées et pourvues de fortes griffes



Ponctuations ou lignes jaunes sur les pattes, la tête, la queue et la carapace



Plastron jaunâtre à rougeâtre plus ou moins maculé de noir



Répartition



Centre-Val de Loire, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est.

Biologie

La Cistude d'Europe fréquente plusieurs types de **milieux humides** de plaine : étangs, rivières, milieux alluviaux, marais d'eau douce à légèrement saumâtre, mares permanentes et même temporaires, canaux, tourbières, embouchures de fleuve, petits torrents à débit temporaire. Elle se nourrit dans l'eau, principalement d'invertébrés aquatiques. On peut l'observer, surtout au printemps, en insolation sur des supports bordant la zone en eau. Lors de la ponte, les femelles quittent le milieu aquatique à la recherche de **milieux ouverts et non inondables** pour déposer leur œufs.

L'hivernation se déroule de novembre à février, dans l'eau, au sein de secteurs présentant une couverture végétale dense.

Pourquoi un PNA ?

Bien que soumise depuis plusieurs décennies à de multiples atteintes d'origine anthropique, la Cistude d'Europe a réussi à subsister sur une aire de répartition suffisamment vaste pour permettre son maintien à long terme si des mesures de conservation spécifiques sont prises en sa faveur.

Toutefois, elle doit faire face à de nombreuses menaces dont :

- La **disparition et la dégradation de ses habitats**, en raison des changements de pratiques agricoles, de l'assèchement des zones humides, de la pollution, etc,
- La **fragmentation du paysage** liée aux infrastructures linéaires de transport ou à l'urbanisation,
- L'**introduction d'espèces exotiques** dans le milieu naturel, et en particulier les espèces de tortues achetées en animaleries et relâchées dans le milieu naturel.

Le PNA 2020-2029 en faveur de la Cistude d'Europe identifie neuf actions ayant pour objectif d'assurer la conservation de l'espèce à long terme.



Présentation de la plaquette synthétique du PNA

Les neuf actions du PNA



*EEE : Espèce Exotique Envahissante

Pour en savoir plus

Sites internet :

<http://lashf.org/pna-cistude-deurope/>
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/cistude-d-europe-r4355.html>

Contacts :



Structure animatrice
 Société Herpétologique de France
 Stéphanie THIENPONT
stephanie.thienpont@lashf.org



DREAL coordinatrice
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
 Séverine HUBERT
 Chargée de mission biodiversité - Rhône
severine.hubert@developpement-durable.gouv.fr
pme.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Il existe actuellement plus de 30 PNA en cours de validité ou de rédaction qui concernent plus d'une centaine d'espèces.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-en-faveur-des-especes-menacees>

Rédaction : Société Herpétologique de France
 Relecture : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Comité de pilotage du PNA Cistude
 Crédits photographiques : Laurent Barthe, Mélanie Hugon, Zoey Owen-jones, Stéphanie Thienpont
 Illustration : Benoît Perrotin
 Conception graphique : Société Herpétologique de France
 Plaquette réalisée avec le soutien financier de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Novembre 2020

PLAN NATIONAL D' ACTIONS en faveur de la Cistude d'Europe *Emys orbicularis* 2020-2029



**MINISTÈRE
 DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE**
 Liberté
 Égalité
 Fraternité



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Accompagnement administratif, réglementaire, scientifique et éthique

1.1. Mutualiser les moyens mis en œuvre dans différentes politiques environnementales favorables à la Cistude d'Europe et favoriser les actions inter-PNA

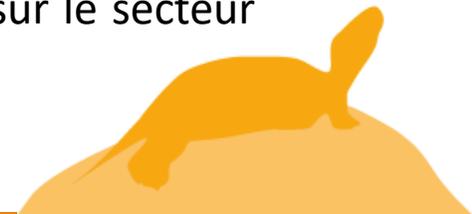
Mutualisation de stratégies et création d'outils communs avec le Life CROAA, les PNA Emyde lépreuse, Tortue d'Hermann, Loure d'Europe, Lézard ocellé, le RTMMF, la politique ENS des Départements, l'OFB

1.2. Veiller à ce que les projets d'études sur l'espèce répondent à tous les critères réglementaires, scientifiques et éthiques préconisés dans le PNA

Assistance aux porteurs de projets => **Nécessité de définir un cadre pour évaluer la pertinence des projets**

1.3. Répondre aux sollicitations des structures associatives ou des particuliers portant sur le devenir des Cistudes trouvées

Des sollicitations en région AURA (5), Bourgogne-Franche-Comté (1), PACA (1) et particulièrement en Nouvelle-Aquitaine : entre juin et septembre 2020, environ 50 appels à Cistude Nature, une vingtaine de mails de demandes d'identification et une dizaine de déplacements pour relâcher l'individu sur le secteur naturel le plus proche du lieu d'observation



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Protéger réglementairement ou contractuellement les secteurs abritant la Cistude d'Europe

2.1. Augmenter les surfaces de protection réglementaire sur les milieux accueillant la Cistude

- 16 APPB abritant la Cistude en Isère

2.2. Augmenter les surfaces conventionnées ou en maîtrise foncière sur les milieux accueillant la Cistude

- Acquisition par le Département au titre des ENS de parcelles dans le Marais de Pontailac (17),
- Acquisition de parcelles par le CEL dans le Marais de Brouage (17)



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Appliquer une gestion adaptée des milieux favorable abritant la Cistude d'Europe

3.1. Poursuivre les actions de gestion conservatoire sur les milieux accueillant la Cistude d'Europe

- Nombreuses actions de gestion et d'accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels abritant la Cistude d'Europe

=> Valorisation des expériences de gestion

- Bilan de l'impact du curage des fossés sur la Cistude d'Europe (OB IOS)
- Bilan des connaissances nouvelles sur la Cistude d'Europe *Emys orbicularis* (période 2015-2019) et préconisations de gestion (Frédéric Beau)



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Développer et administrer une interface de saisie nationale pour les données d'occurrence et de CMR

4.1. Développer et administrer une interface de saisie nationale pour les données d'occurrence et de CMR

4.2. Mettre à jour la carte de répartition de l'espèce

- Inventaires sur de nombreux sites : Marais de Pousseau (17), Saintes Maries de la mer (13), site Natura 2000 « De la Seugne au Moron » (17, 33), Hières-sur-Amby (38), vallée des Baux (13), Plaine et Massif des Maures (83), PNR du Verdon (04), Indre-et-Loire (37), Nevers (58)

4.3. Réaliser et réactualiser régulièrement une carte de sensibilité de l'espèce

=> Points spécifiques à l'ordre du jour pour ces trois actions



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Favoriser la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les projets d'aménagement du territoire

4.4. Assurer la prise en compte de la Cistude d'Europe par le biais des outils de connaissance (ZNIEFF) et de planification (SCOT, PLU, PLUI)

La réactualisation de la BDD Cistude a permis de mettre à jour le niveau de prise en compte des populations de Cistude dans les ZNIEFF : passage de 43% à 63%!

En région Bourgogne Franche-Comté, en 2020, la Cistude a été classée en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF

4.5. Accompagner les Services de l'État et les collectivités dans les projets d'aménagement du territoire impactant l'espèce

- Sollicitation de l'animatrice du PNA dans le cadre d'un dossier de vidange d'étang en Isère,
- Accompagnement de la DREAL NA par OBIOS dans le cadre d'un projet de curage de marais (17)
- Suivi de mesures compensatoires par le CEN Allier
- Nombreuses actions de la SHNA : suivi projet d'élargissement de la RCEA, accompagnement mise en assec de deux étangs, suivi projet de restauration d'un pont, suivi création d'un chemin

4.6. Rédiger un document pour la prise en compte de la Cistude dans les dossiers devant appliquer la séquence ERC

- Action à finaliser en 2021 (groupe de travail à constituer)



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Poursuivre les actions visant à limiter l'impact de la présence d'espèces exotiques en milieu naturel

- 5.1. Assurer une veille sur les espèces de tortues vendues en animalerie, alerter les autorités sanitaires sur la vente des espèces préoccupantes**
- 5.2. Modification de la réglementation sur la vente des espèces de tortues exotiques**
- 5.3. Sensibiliser les terrariophiles amateurs aux risques juridiques et à l'impact sur les milieux des lâchers d'espèces exotiques dans la nature**
- 5.4. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes en milieu naturel**

=> Point spécifique à l'ordre du jour pour ces quatre actions



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Compléter et approfondir les connaissances scientifiques sur la Cistude d'Europe

6.1. Assurer une veille sanitaire des populations de Cistude

- Troisième année de l'étude écotoxicologique (>100 prélèvements sanguins réalisés en 2020) à la Tour du Valat, article sur le niveau de contamination par les POPS soumis
- Finalisation de la collaboration entre la Tour du Valat et le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL PACA sur les communautés de diatomées peuplant les carapaces (un article paru + un article soumis)
- Frédéric Beau a soumis un article sur l'impact du recouvrement algal sur les cistudes

6.2. Mettre en place des suivis permettant d'évaluer l'impact du changement climatique sur la conservation de la Cistude d'Europe

- L'association Epiméthée poursuit son travail de suivi de la phénologie des pontes

6.3. Préciser l'écologie des immatures

- L'association Epiméthée poursuit son travail d'expérimentation de la protection artificielle d'un site de ponte : des articles sur les déplacements des émergents et les phénologies des émergences sont en cours de rédaction



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Former et sensibiliser différents publics à la conservation de la Cistude d'Europe

7.1. Organiser des formations à destination des porteurs de projets d'études et de suivis de populations de Cistude d'Europe

7.2. Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels dont l'activité peut avoir un impact sur la conservation de l'espèce

- Sensibilisation des acteurs du Marais de Brouage à l'impact du curage avec distribution du livret « Tortue de mon marais »
- Dans le cadre du projet Natura 2000 « De la Seugne au Moron », Cistude Nature a formé les animateurs Natura 2000 à la détection de la Cistude d'Europe et à la construction d'animations grand public
- Le CEN Allier élabore une plaquette à destination des propriétaires et usagers, des vétérinaires et du grand-public

7.3. Sensibiliser le grand public et le public scolaire à la conservation de l'espèce

- Mise en ligne de deux films d'animation sur le site du PNA
- Edition d'un l'audio-livre Cistude pour les 4-7 ans par le CEN Savoie
- Partage de supports pédagogiques au sein du réseau
- Relai d'évènements sur le site Facebook de la SHF
- Présentation de la Cistude d'Europe dans deux films Nature
- Pertinence d'un programme type « Havre de paix » pour la Cistude ?



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Accompagner une stratégie de reconnexion des populations

8.1. Proposer des secteurs stratégiques pour la mise en place d'actions favorables à la reconnexion des populations (acquisition et réhabilitation/gestion de sites, réintroduction et renforcement de population, ouvrages de franchissement)

- Proposition de corridors à Cistudes dans les Marais d'Arvert (17) à intégrer au docob Natura 2000

8.2. Accompagner les porteurs de projets lors la mise en place d'actions favorables à la reconnexion des populations

- Analyse des connexions entre différents sites Natura 2000 pour mettre en place des actions visant à faciliter les échanges entre populations menée par Cistude Nature



Synthèse de la mise en œuvre des actions en 2020

Favoriser la réussite des projets de réintroduction et de renforcement de la Cistude d'Europe

9.1. Favoriser la réussite des projets de réintroduction et de renforcement de la Cistude d'Europe

=> Rédaction du guide de bonnes pratiques en 2020 (point spécifique à l'ordre du jour)

9.2. Assister les porteurs de projets de réintroduction ou de renforcement de populations dans leur projet

- Invitation des porteurs de projets à renseigner la BDD Transloc
- Génotypage de 82 cistudes (Zoodyssée, Réserve de la Haute-Touche, Parc zoologique de Sainte-Croix, SOPTOM, FFEPT)
- Mise en ligne d'un fichier partagé (animaux disponibles / demande en animaux pour projets)
- Demande d'accompagnement de la RNN du Marais de Lavours (01) pour le montage d'un dossier de réintroduction



Guide des bonnes pratiques pour les projets de réintroduction et de renforcement



cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) – © Laurent Barthe

Réintroduction et renforcement de populations chez la Cistude d'Europe

Guide de bonnes pratiques

V2 – Novembre 2020



Siège social :
MNHN – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@lshf.org
http://lshf.org



1. L'avant-projet : évaluer la pertinence et la faisabilité du projet

1.1 Éléments permettant de définir la pertinence de la localisation du projet

1.1.1 Quelques éléments sur la distribution passée et actuelle

1.1.2 Déterminer les causes qui ont conduit à la disparition ou à la raréfaction de l'espèce sur le site du projet

1.1.3 Prendre en compte les éléments relatifs à l'aménagement et aux projets d'aménagements locaux du territoire

1.1.4 Priorisation des secteurs à enjeux pour les projets

1.2 Exigences écologiques de l'espèce : structuration du milieu devant accueillir le projet

1.2.1 Les éléments nécessaires au sein du milieu aquatique

1.2.2 Les éléments nécessaires en milieu terrestre

1.2.3 Mobilité et capacité de dispersion : quelles précautions ?

1.3 Évaluer l'impact potentiel des activités socio-économiques pratiquées sur le site et à proximité

1.4 Mener un projet sur un site présentant de multiples enjeux de conservation

1.5 Espèces exotiques envahissantes : des impacts à prendre en compte



Guide des bonnes pratiques pour les projets de réintroduction et de renforcement



Réintroduction et renforcement de populations chez la Cistude d'Europe

Guide de bonnes pratiques

V2 – Novembre 2020



Siège social :
MNHN – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@lshf.org
<http://lshf.org>



2. La mise en œuvre du projet : les exigences réglementaires, éthiques, scientifiques et techniques

2.1 Réglementation

2.2 Génétique des animaux réintroduits

2.3 Modalités d'élevage des Cistude d'Europe destinées aux projets de réintroduction et de renforcement de populations

2.3.1 Aménagement de zones favorables à la ponte

2.3.2 Récolte des œufs et incubation

2.3.3 Gestion des jeunes Cistudes

2.3.4 Marquage des animaux avant leur transfert en milieu naturel

2.3.5 Transport des animaux vers leur site de lâcher

2.4 Stratégie de lâcher

2.4.1 Influence du taux de survie sur le choix de l'âge de lâcher des individus en milieu naturel

2.4.2 Apprécier le nombre d'individus nécessaires à la réussite du projet

2.4.3 Planifier les lâchers successifs

2.4.4 Choisir la période idéale pour effectuer le lâcher des individus



Guide des bonnes pratiques pour les projets de réintroduction et de renforcement



cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) – © Laurent Barthe

Réintroduction et renforcement de populations chez la Cistude d'Europe

Guide de bonnes pratiques

V2 – Novembre 2020



Siège social :
MNHN – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@ishf.org
<http://ishf.org>



3. L'accompagnement du projet après le lâcher : évaluer la réussite, gérer les milieux et communiquer autour du projet

3.1 Les suivis scientifiques

3.1.1 Anticiper les suivis

3.1.2 Techniques et méthodes : adapter son protocole aux questions posées

3.2 La gestion des milieux

3.2.1 La gestion des milieux humides

3.2.2 La gestion des zones de ponte

3.2.3 L'amélioration des conditions d'accueil sur le site du projet

3.2.4 La protection contre les prédateurs

3.3 La communication autour du projet



Guide des bonnes pratiques pour les projets de réintroduction et de renforcement

4. Focus sur les projets de réintroduction et de renforcement menés en France

4.1 Réintroduction de la Cistude d'Europe sur le site du Woerr dans le département du Bas-Rhin

4.2 Réintroduction de la Cistude d'Europe au Lac du Bourget dans le département de la Savoie

4.3 Réintroduction de la Cistude d'Europe au sein de la Réserve Naturelle Nationale du Bagnas dans le département de l'Hérault

4.4 Réintroduction de la Cistude d'Europe au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol dans le département de l'Hérault

4.5 Renforcement de la population au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Mazière dans le département du Lot-et-Garonne



Guide des bonnes pratiques pour les projets de réintroduction et de renforcement



cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) – © Laurent Barthe

Réintroduction et renforcement de
populations chez la Cistude d'Europe

Guide de bonnes pratiques

V2 – Novembre 2020



Siège social :
MNHN – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@lshf.org
<http://lshf.org>



Version 1 soumise au Comité de rédaction du PNA en juillet 2017

⇒ Intégration des remarques du Comité de rédaction

Version 2 soumise du 4 au 18 novembre à un Comité de relecture élargi

⇒ Nécessité de repréciser l'objectif de ce document (avant-propos) et de redéfinir certains termes

⇒ Stratégie de priorisation des projets : à discuter

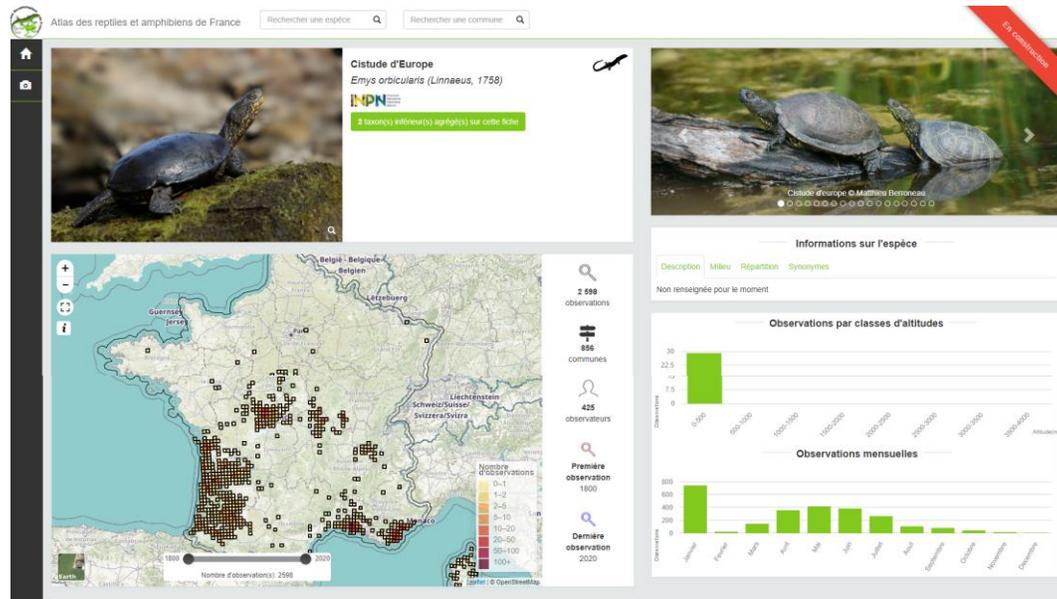
⇒ Débat sur la génétique des animaux réintroduits

⇒ Questions sur des points relatifs à l'élevage

Version 3 sera soumise au Comité de pilotage début janvier 2021 pour validation avant le 31 janvier 2021



Base de données

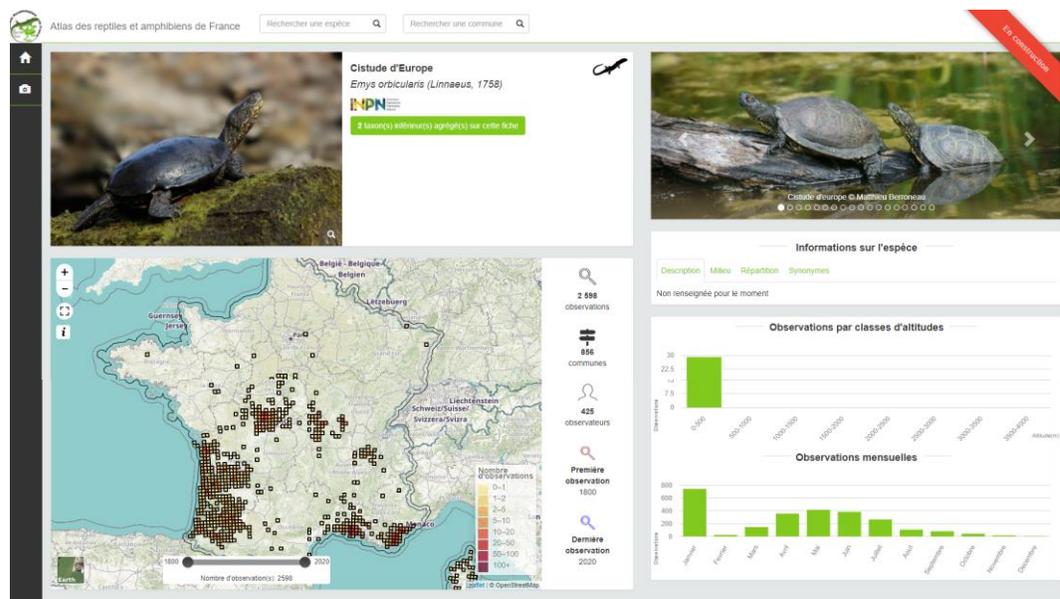


Développement de l'outil de saisie des suivis par CMR

- Rédaction cahier des charges novembre 2019
- Choix du prestataire mars 2020
- Réalisation d'une maquette de l'outil mai 2020
- Mise en test de l'outil en novembre 2020



Base de données



Développement de l'outil GéoNature

Signature de conventions d'échange de données avec les partenaires locaux

- Utilisation des données uniquement dans le cadre du PNA Cistude
- Citation systématique du propriétaire de la base de données dont elles sont issues + noms des observateurs pour citation d'une donnée en particulier
- Aucune diffusion des données brutes à un autre organisme

⇒ **Échanges annuels**

OU

⇒ **Flux automatisés**



Base de données

Développement de l'outil GéoNature

La bonne circulation des données est indispensable dans le cadre de la stratégie de conservation de l'espèce :

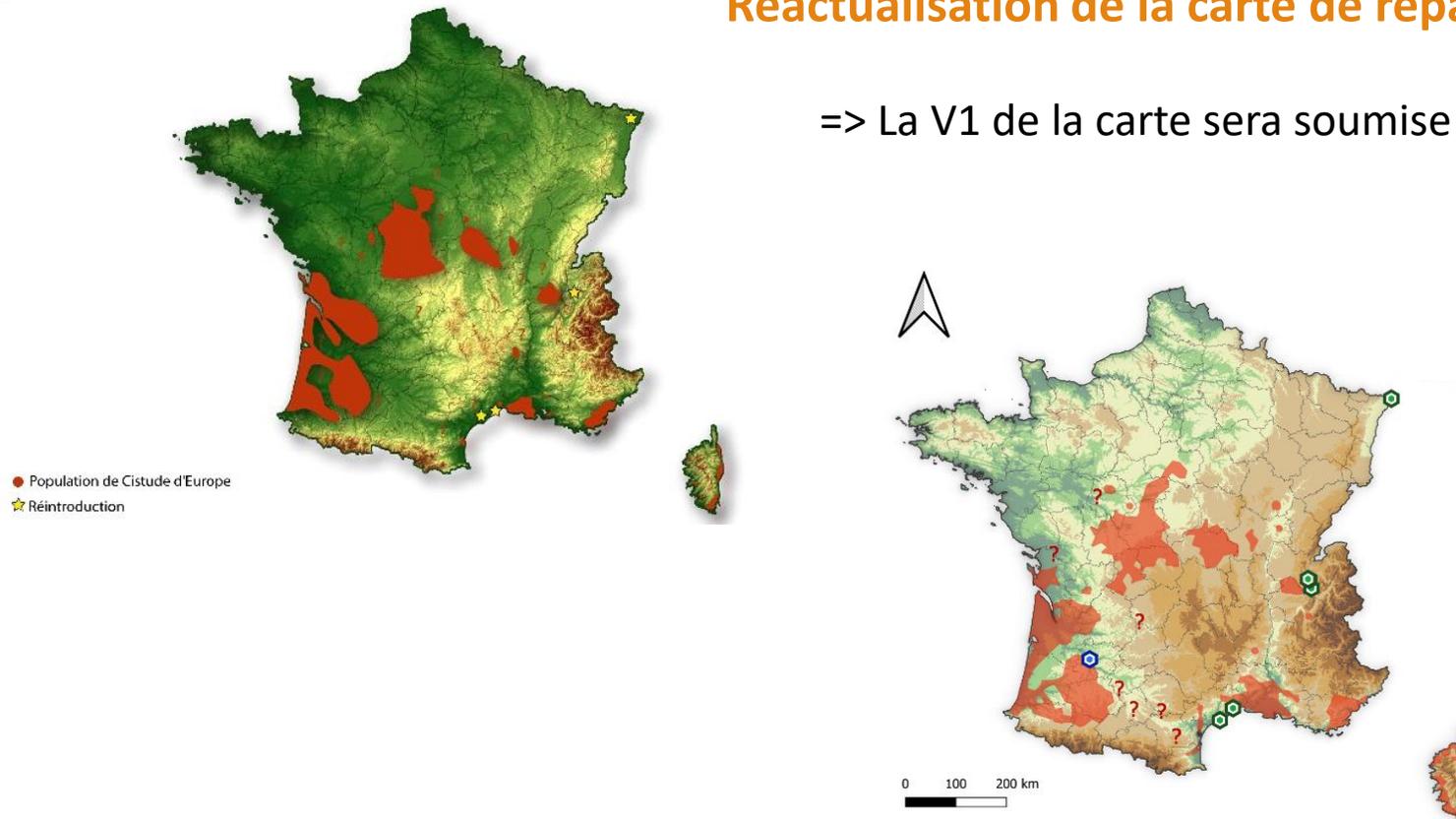
- Réactualisation de la carte de répartition (pas de réactualisation depuis 2009!)
- Analyse de la prise en compte de la Cistude dans les zonages environnementaux
- Outils d'alerte (cartes de sensibilité, présence à l'échelle communale)
- Priorisation des sites de réintroduction



Carte de répartition et carte de sensibilité

Réactualisation de la carte de répartition de 2009

=> La V1 de la carte sera soumise aux experts régionaux



Carte de répartition et carte de sensibilité

Carte de sensibilité => Outil d'alerte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire

- **Travail engagé au cours du premier PNA par le CEN Languedoc-Roussillon**

=> 2017 : Production d'un outil cartographique de porter-à-connaissance dont l'objectif est de faire connaître en amont des projets, plans ou programmes, les territoires communaux où cette espèce est présente pour la région Languedoc-Roussillon

- **Inscription de l'action « Réaliser et réactualiser régulièrement une carte de sensibilité de l'espèce » au PNA 2020-2029** afin de disposer de cet outil sur toutes les régions abritant l'espèce

=> 2020 : La DREAL Auvergne Rhône-Alpes missionne la SHF pour la réalisation de la carte nationale

La DREAL Corse missionne le CEN Corse pour la réalisation d'une carte régionale



Carte de répartition et carte de sensibilité

Carte de sensibilité => réflexions méthodologiques

Carte du CEN LR basée sur :

- une couche de présence globale de l'espèce à l'échelle des bassins versants,
- une couche des domaines vitaux de l'espèce à l'échelle des zones humides.

Méthode testée en 2020 :

- Modèle de niches écologiques



OBJECTIF

Donner la possibilité à toutes les régions de disposer d'une carte de sensibilité en optant pour la méthode la plus simple et la plus pertinente dans leur contexte



Stratégie de lutte contre les tortues exogènes

Élaboration d'une stratégie en quatre axes de travail:

○ Axe 1 : Synthèse des connaissances actuelles

Action 1 - Création et mobilisation d'un groupe de travail national sur le sujet

Action 2 - Démarches auprès de l'INPN pour modifier taxref afin de favoriser la remontée de données

Action 3 - Proposer un outil de saisie à l'ensemble des partenaires

Action 4 - Réaliser une clé de détermination des espèces les plus courantes (HerpMe)

Action 5 - Publication d'un article dans le bulletin de la SHF

○ Axe 2 : Création d'outils d'accompagnement des acteurs de terrains

Action 1 - Établir la liste des refuges habilités à recevoir ces espèces et la rendre visible sur le site SHF

Action 2 - Création d'une plateforme nationale « SOS TORTUE »

○ Axe 3 : Travail sur la réglementation

Action 1 - Combattre l'achat compulsif

Action 2 - Interdire la vente des animaux non issus d'élevage

○ Axe 4 : Sensibilisation d'un large public

Action 1 - Créer une page sur le site de la SHF "J'ai trouvé une tortue" et "Confier sa tortue"

Action 2 - Valoriser et conforter le travail de sensibilisation mené dans les refuges

Action 3 – Mutualisation des moyens pour une stratégie de communication

État des lieux de la stratégie de lutte contre la Trachémyde engagées dans le cadre du PNA Cistude d'Europe

Période 2011 - 2020



Siège social :
MinHn – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@lashf.org
http://lashf.org



Stratégie de lutte contre les tortues exogènes

5.4. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes en milieu naturel :

- Tester l'effet de la réduction de la densité de *Trachemys* sur les espèces indigènes (distribution spatiale, condition corporelle, survie, etc.), ainsi que sur la dynamique de la population de *Trachemys* elle-même
- Étudier les processus de colonisation (paramètres influençant le succès d'installation) et de recolonisation après éradication
- Étudier la dynamique des populations de *Trachemys* (âge ratio, taux de survie, recrutement, etc.) pour prédire les futures zones de reproduction en France à partir de modèles bioclimatiques et déployer ainsi les efforts de piégeage prioritairement sur ces zones

État des lieux de la stratégie de lutte contre la Trachémyde engagées dans le cadre du PNA Cistude d'Europe

Période 2011 - 2020



Siège social :
MinHn – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif :
c/o Isabelle Chauvin
2014 Route de Roquefort
32360 Peyrusse-Massas

contact@lashf.org
http://lashf.org



Programmation 2021

- Poursuite de l'animation de l'ensemble des actions annuelles du PNA
- Rédaction du document sur la prise en compte de la Cistude dans la séquence ERC
- Organisation de Journées Techniques Cistude
- Point sur les projets en régions

